

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES VOLLEYBALL – SAISON 2017-2018

ART. 1 IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

	CATÉGORIE	Date de naissance
Sec. 1 - 2	Benjamin	du 1 ^{er} octobre 2003 au 30 sept. 2005
Sec. 3 - 4	Cadet	du 1 ^{er} octobre 2001 au 30 sept. 2003
Sec. 5	Juvenile	du 1 ^{er} juillet 1999 au 30 sept. 2001

- 1.1 La catégorie masculine est composée de garçons seulement.
La catégorie féminine est composée de filles seulement.

ART. 2 CHEVAUCHEMENT

Un athlète perd son admissibilité à la catégorie et/ou niveau inférieur lorsqu'il participe activement à 2 tournois dans la catégorie et/ou niveau supérieur.

Les tournois de classement sont exclus de ce calcul.

ART. 3 COMPOSITION DES ÉQUIPES

- 3.1 Une école pourra inscrire un maximum de quatorze (14) joueurs sur l'alignement de son équipe (feuille de match).
- 3.2 Un minimum de six (6) joueurs est requis à chaque match de la saison régulière.
- Lors du championnat régional scolaire, un minimum de huit (8) joueurs est requis pour la Division 2 et un minimum de six (6) joueurs est requis pour les autres divisions.**
- 3.3 Les athlètes qui participent au programme d'excellence de la FVBQ sont acceptés sans restriction.
- 3.4 Toutes les équipes devront prévoir que le minimum de joueur est de huit (8) lors des championnats provinciaux scolaires.
- 3.5 **Ajout de joueurs**
Tout ajout de joueurs ou de joueuses dans une équipe devra être fait dans le système S1 **avant** le tournoi.

3.6 Joueur libero

Le règlement du LIBERO est appliqué au niveau scolaire dans les catégories cadet féminin et juvénile (féminin et masculin). L'application de la règle des six (6) substitutions s'applique pour cette catégorie.

En benjamin (féminin et masculin), et en cadet masculin, l'utilisation du LIBERO est INTERDITE et la règle des douze (12) substitutions est en vigueur.
(ART 19.1.1 FIVB 2014-2015)

ART. 4 FORMULE DES RENCONTRES

Benjamin : Tournoi de fin de semaine

Cadet : Tournoi de fin de semaine

Juvenile : Tournoi de fin de semaine

4.1 Les tournois seront de type rotation par section. Les équipes devront jouer le même nombre de matchs contre chacune des équipes pour ainsi avoir un classement représentatif.

4.2 En saison régulière, s'il y a cinq (5) équipes ou plus par section, chaque équipe joue deux (2) sets de vingt-cinq (25) points en pointage continu. Les sets réguliers sont de 25 points (différence de deux (2) points pour déterminer le gagnant).

S'il y a quatre (4) équipes ou moins, les équipes joueront trois (3) sets de 25 points contre chaque équipe de leur section (différence de deux (2) points pour déterminer le gagnant). Un tournoi devrait comporter un minimum de 8 sets pour chaque équipe.

4.3 TOURNOI INTERSECTION

Définition : Un tournoi intersection donne la possibilité aux divisions 3 et 3b d'affronter les équipes qui ne font pas partie de leur section lors d'un seul et unique tournoi.

La possibilité de faire un tournoi intersection vous sera accordée selon les critères suivants :

- La division 2 est exclue de la possibilité de tenir un tournoi intersection.
- L'école qui désire recevoir le tournoi doit obligatoirement avoir 4 terrains disponibles pour l'évènement.
- Seules les équipes d'une même catégorie et division peuvent s'affronter.
- Pour accorder la tenue de ce type de tournoi, un minimum de 6 et un maximum de 9 équipes sont requis (2 sets de 25 points par match).
- La possibilité de tenir l'évènement avec 10 à 14 équipes est faisable sur un horaire de 8 :00 à 18 :00 (1 set de 25 points par match)

ART. 5 **PÉRIODE DE RETARD ADMISSIBLE ET FORFAIT**

Toute équipe ne se présentant pas sur le terrain à l'heure fixée ou n'ayant pas le nombre suffisant de joueurs, sera déclarée "forfait" et ne comptera aucun point au classement pour le premier set. Quinze (15) minutes supplémentaires seront accordées pour le deuxième set et, s'il y a lieu, quinze (15) autres minutes pour le troisième set. La partie pourra être jouée hors-concours.

Un forfait est perdu par le pointage de 25 – 0 pour chacun des sets qui devait être joué.

ART. 6 **CLASSEMENT**

En division 2, pour les catégories qui ont 2 sections, après chaque tournoi, le classement est refait en appliquant la règle de simple motion-démotion. Les points de classement sont attribués après l'application de la règle de simple motion-démotion.

*****Le dernier de chaque section obtient le même nombre de points de classement que le premier de la section inférieure. Par contre, un forfait équivaut à 0 point.***

Pour toutes les catégories, la Division 2 sera composée de 2 sections (forte-faible). La règle de simple motion/démotion sera appliquée.

Pour toutes les catégories, les Division 3 et 3-b seront composées d'une seule section, sans motion/démotion. Les sections d'une même Division se rencontreront lors du championnat régional scolaire.

6.1 **TOURNOI DE CLASSEMENT**

6.1.1 En début de saison, un tournoi de classement **OBLIGATOIRE** pour toutes les équipes aura lieu afin de déterminer le calibre de chaque équipe. Aucun changement de catégorie ne sera accepté après le tournoi de classement.

6.1.2 À l'inscription au tournoi de classement, un formulaire d'avis de participation devra **OBLIGATOIREMENT** être rempli pour chaque équipe. Le ou les formulaires devront être envoyés par courriel au bon coordonnateur au plus tard le **vendredi 30 septembre 2016 16 : 00.** Après ce délai, les équipes seront refusées. Voir article 5.1 reg. ADM.

ART. 7 **PÉRIODE D'ÉCHAUFFEMENT**

À moins d'avis contraire de l'officiel sur place, la période d'échauffement sera sur le modèle d'alternance de possession du filet du 3-3-2 (3 minutes : attaque au filet – 3 minutes : en défensive – 2 minutes : services communs).

ART. 8 **CONTACT AU FILET**

Le règlement de Volleyball Québec est applicable dans toutes les catégories.

Règlement Volleyball Canada adopté pas Volleyball Québec :

8.3 CONTACT AVEC LE FILET

Le contact du filet entre les antennes par un joueur, au **cours de l'action** de jouer le ballon, est une faute. L'action de jouer le ballon comprend (entre autres) le départ ou l'envol, la frappe (ou sa tentative) et la reprise de contact avec le sol.

8.4. FAUTES DU JOUEUR AU FILET

Un joueur interfère sur le jeu (entre autres):

- en touchant le filet entre les antennes ou l'antenne elle-même durant son action de jouer le ballon.
- en utilisant le filet entre les antennes comme support ou pour se stabiliser
- en se créant un avantage injuste sur l'adversaire en touchant le filet
- en réalisant une action qui empêche la tentative d'un adversaire de jouer le ballon,
- en attrapant ou en tenant le filet

Les joueurs à proximité du ballon qui est joué, ou qui essaient de jouer, sont considérés comme étant dans l'action de jouer le ballon, même s'il n'y a aucun contact avec le ballon. Cependant, toucher le filet en dehors des antennes n'est pas considéré comme une faute (à l'exception de la Règle 9.1.3)

ART. 9 **BALLON ET FILET**

9.1 Le ballon officiel **recommandé** est le **BADEN PERFECTION VX5EC**

9.2 Hauteur de filet:

Benjamin féminin	2m15
Benjamin masculin	2m24
Cadet féminin	2m24
Cadet masculin	2m35
Juvenile féminin	2m24
Juvenile masculin	2m43

ART. 10 **RÉCOMPENSES**

10.1 Une bannière locale sera remise à l'école championne de la saison régulière dans chacune des ligues.

10.2 Une bannière régionale sera remise à l'école terminant première au championnat régional scolaire.

- 10.3 Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront remises aux trois (3) premières équipes lors du championnat régional scolaire.

ART 11 CHAMPIONNAT RÉGIONAL SCOLAIRE (CRS)

- 11.1 Seules les équipes inscrites au RSEQLL, participant dans l'une des ligues de volleyball et provenant de la région Laurentides-Lanaudière pourront participer aux championnats régionaux scolaires.
- 11.2 Toutes les équipes éligibles peuvent participer au CRS. Les équipes qui ne désirent pas participer au CRS, devront aviser le RSEQLL dans les délais prescrits.
- 11.3 Un élève qui représente son école lors des CRS devra avoir été présent (avoir été inscrit sur la feuille de pointage) et avoir participé activement à au moins 2 tournois.
- 11.4 Une équipe qui joue surclassée en saison régulière ne peut pas revenir dans sa catégorie d'origine pour le CRS.
- 11.5 Le classement pour les CRS sera fait par le RSEQLL en fonction du classement de la saison régulière.
- 11.6 En cas d'absence d'une équipe ou le départ avant la fin lors des CRS, aucune substitution d'équipe ne sera permise. L'équipe absente perdra par forfait.
- 11.7 Formule du CRS

Le nombre d'équipes sélectionnées pour participer au championnat régional scolaire sera décidé lors de la confection des calendriers. Le format du CRS sera alors présenté..

ART. 12 CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE

Les équipes gagnantes des championnats scolaires régionaux (*division 2 seulement*) représenteront la région au championnat provincial scolaire.

ART. 13 ÉQUIPEMENT

- 13.1 Un chandail de jeu identique et un short court seront un costume approprié.

CPS : Un T-shirt et un pantalon court uniformes sont un costume approprié.

- 13.2** Sur le maillot, le numéro du joueur devra être de trois (3) à six (6) pouces sur la poitrine et de six (6) pouces dans le dos. Ces numéros devront être d'une couleur contrastante à celle du maillot et être identiques à l'avant et à l'arrière. *Les numéros permis en volleyball sont de 1 à 99.*

ART. 14 RÈGLE DE JEU ÉQUITABLE – BENJAMIN SEULEMENT

Lors d'un match, si les deux équipes ont 10 athlètes et plus, la règle du jeu équitable s'appliquera intégralement aux deux équipes, peu importe le nombre d'athlètes. C'est-à-dire que les athlètes qui n'étaient pas partants lors de la première manche devront débiter la deuxième manche (exemple : une équipe de 10 joueurs devra avoir 4 nouveaux joueurs partants à la deuxième manche, tandis qu'une équipe à 12 devra en avoir 6.)

Par contre, si une des 2 équipes a moins de 10 athlètes, les deux équipes pourront faire débiter le même nombre d'athlètes lors de la 2e manche.

Donc, si l'équipe « X » a 8 athlètes, les 2 athlètes qui n'ont pas débiter la première manche devront débiter la deuxième. Ce qui veut dire que l'équipe adverse pourrait faire débiter la deuxième manche avec 2 nouveaux athlètes seulement, même si elle a 10 ou 12 athlètes.

Dans les 2 situations, aucun changement ne sera toléré, et ce, pour aucun joueur avant 12 points mis à part pour les causes de blessure. Les joueurs sortis pour cause de blessure ne peuvent revenir au jeu durant la même manche.

ART. 15 RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS

- 15.1** Les règlements officiels employés sont ceux reconnus par la Fédération de Volleyball du Québec.
- 15.2** Les règlements spécifiques du RSEQLL auront préséance sur les règlements officiels.